

FICHE CURSUS

Département : Danse

Discipline : Jeune ballet

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la danse classique au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Vanessa Legassy

Accompagnateur

Mariia Esaulova

Organisation pédagogique du Jeune Ballet

Conditions d'accès : discipline obligatoire pour les élèves en 3^e cycle spécialisé ainsi que pour ceux en CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur) en danse classique.

Durée hebdomadaire des cours : 1 h 30 à 3 h.

Evaluation :

- **contrôle continu**,
- **attestation d'assiduité** nécessaire à l'obtention du DEC (Diplôme d'études chorégraphiques) de danse classique.

Le Jeune ballet fait partie de la formation des élèves en CPES et en 3^e cycle spécialisé. Il peut exceptionnellement accueillir des anciens élèves dans la continuité de leur cursus de danse classique pour une année renouvelable sur avis du professeur et en fonction des effectifs et des projets de la classe.

Cette séance hebdomadaire est un cours de perfectionnement et de répertoire. Lors de projets spécifiques, les élèves du jeune ballet peuvent bénéficier de master class avec des artistes invités.